

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire
d’État auprès du ministre de l’économie et des finances..... 2

Jeudi 9 avril 2020

Séance de 14 h 30

Relevé des échanges n° 3

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de Roland Lescure,
*Président***

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition, en visioconférence, de Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

M. le président Roland Lescure. Mme Agnès Pannier-Runacher va nous exposer la manière dont le plan d'urgence économique adopté il y a trois semaines est mis en œuvre sur le terrain.

Madame la secrétaire d'État, je tiens à vous féliciter car vous ne méngez pas vos efforts, à la fois pour expliquer ce plan d'urgence aux Français et pour coordonner le travail des industries dans l'« effort de guerre ».

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Nous vivons une crise sans précédent, qui nécessite une réponse exceptionnelle. Plus que jamais, les membres du Gouvernement doivent rendre compte devant la Représentation nationale.

Il est difficile de mesurer l'impact du choc sanitaire et économique car il dépendra de la circulation du virus dans le monde et de la réaction des pays. Nous devons adapter en temps réel notre réponse à l'évolution de la situation.

Nous mettons toute notre énergie à soutenir le tissu économique et social car c'est l'avenir de notre économie qui est en jeu, à court et à long termes. Avant cette crise, nous travaillions à un pacte productif. Ses grandes lignes – transition écologique et énergétique, relocalisations en France et en Europe, raccourcissement des chaînes de production – étaient les bonnes, mais nous devons monter en puissance.

L'urgence est de protéger la santé des Français, mais aussi d'éviter une crise sociale, en garantissant la continuité du fonctionnement de notre pays. Pour limiter la casse de notre outil de production, nous menons deux actions essentielles.

Premièrement, nous avons défini un plan immédiat, puissant et exceptionnel de soutien à l'économie, qui repose sur quatre axes :

– soutenir les salariés et à protéger leurs compétences. Dans ce double but, nous avons introduit le chômage partiel jusqu'à 4,5 SMIC, qui concerne 6,9 millions de salariés et 628 000 entreprises, et nous finançons la formation professionnelle, afin de maintenir le capital humain.

– préserver la trésorerie des entreprises afin d'éviter les faillites en cascade, notamment par le report des charges sociales et fiscales pour les entreprises en difficulté. Avec MM. Bruno Le Maire et Gérald Darmanin, nous examinons la possibilité d'annuler certaines dettes. L'abattement des échéances fiscales est déjà possible pour certaines entreprises. Nous avons également autorisé le remboursement anticipé de créances fiscales dues par l'État en 2020, soit une avance de trésorerie de 10 milliards d'euros pour les entreprises concernées pour avril et mai. Nous avons introduit une garantie d'État de 300 milliards pour les prêts aux entreprises. Ils pourront couvrir jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires et être remboursés sur une durée allant jusqu'à six ans. 100 000 entreprises y ont recouru, pour total de 20 milliards d'euros. Nous avons également prévu un dispositif de soutien de 10 milliards aux assureurs-crédit, et un autre de 2 milliards pour le crédit-export.

– soutenir les indépendants. Nous avons créé avec les régions un fonds de solidarité pour les entreprises, auquel les assurances contribuent à hauteur de 200 millions d’euros. Il s’adresse à toutes les PME dont le chiffre d’affaires est inférieur à 1 million d’euros et qui soit ont été fermées par décision administrative le 15 mars, soit ont subi une perte de chiffre d’affaires de plus de 50 % entre mars 2019 et mars 2020. À ce jour, 700 000 entreprises y ont fait appel. Une aide supplémentaire, financée à hauteur de 1,7 milliard, pourra atteindre 2 000 euros pour les TPE les plus en difficulté. Nous souhaitons aller plus loin en incluant à ces dispositifs les entreprises en procédure judiciaire et en portant à 5 000 euros l’aide pour les entreprises en procédure de sauvegarde.

– renforcer notre boîte à outils pour accompagner les entreprises en difficulté. Nous devons abonder fortement le fonds de développement économique et social et imaginer d’autres outils au niveau local. Pour anticiper la montée en charge des services de l’État, il faut augmenter le nombre de commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises et renforcer les effectifs de la délégation aux restructurations d’entreprises et du comité interministériel de restructuration industrielle. Nous travaillons aussi avec les mandataires et administrateurs judiciaires et les services économiques des régions. Enfin, avec Mme Nicole Belloubet, ministre de la justice, nous nous sommes assurés que les professionnels des tribunaux de commerce pourront traiter ces affaires en dépit du confinement.

La deuxième action du Gouvernement a consisté à organiser la mobilisation de l’appareil productif pour répondre à l’urgence sanitaire.

La reconversion de lignes de production des industries de la chimie et de la cosmétique nous permet de produire 550 000 litres de gel et de solution hydroalcoolique par jour. La plateforme stopcovid19.fr met directement les fabricants en relation avec les professionnels les plus exposés, notamment les personnels de santé.

Pour décupler nos capacités de production et d’approvisionnement en masques, nous soutenons les producteurs existants de masques FFP2 et chirurgicaux en sécurisant leur approvisionnement en matières premières. Leur production mensuelle est passée de 15 à 40 millions de masques. Nous avons également créé de nouvelles chaînes de production, avec un objectif de 10 millions de tels masques par semaine et une montée en charge. Enfin, nous avons augmenté nos capacités d’importation et les entreprises peuvent désormais se fournir directement auprès de producteurs étrangers. Nous donnons toujours la priorité aux services de santé : les importateurs qui se signalent doivent d’abord s’adresser à Santé publique France, qui s’assure de la qualité des produits. J’ai également demandé aux fédérations professionnelles et aux principaux donneurs d’ordre d’organiser l’approvisionnement de leurs petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Nous développons, par ailleurs, la production de masques alternatifs. Nous avons demandé à l’Agence nationale de sécurité du médicament et à l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail de définir un cahier des charges, en collaboration avec la direction générale de l’armement (DGA). Deux catégories de masques ont été définies, dont nous avons ensuite lancé la production, en mobilisant l’industrie textile. À ce jour, 171 prototypes ont été validés par la DGA. D’ici la fin avril, nous devrions pouvoir produire 15 millions de masques filtrants textiles par semaine. La grande majorité seront lavables et réutilisables au moins cinq fois et nous travaillons à développer des masques pouvant supporter dix, voire vingt lavages. Notre objectif est d’atteindre 40 millions d’équivalents usage unique d’ici la fin mai. Nous avons étendu cet

effort de production à d'autres produits sanitaires, notamment aux respirateurs : nous devrions en avoir produit 10 000 d'ici la mi-mai : c'est une vraie prouesse industrielle.

Ainsi, nous déployons des moyens exceptionnels pour faire face au Covid-19 et pour soutenir notre économie. Pour l'avenir, il importe de définir une vraie stratégie industrielle : il y va de notre souveraineté économique, de notre capacité à absorber les chocs futurs et de l'emploi. C'était déjà la ligne du Gouvernement avant cette crise et nous devons, demain, nous mettre d'accord sur un pacte productif ambitieux, qui fasse la part belle à la production française et européenne.

M. Mickaël Nogal (LaREM). L'économie française entre dans la plus grande récession de son histoire. Nous pouvons être fiers des mesures exceptionnelles prises par l'État pour soutenir nos concitoyens et nos entreprises : je pense notamment au chômage partiel, qui protège les salariés et préserve leurs compétences en vue de la relance. Nul n'est épargné par cette crise, des plus petites aux plus grandes entreprises.

S'agissant du fonds de solidarité, certaines entreprises ont du mal à calculer la baisse de leur chiffre d'affaires. Pourquoi ne pas leur laisser le choix entre l'écart entre le chiffre d'affaires de mars 2020 et celui de mars 2019, et le calcul de la moyenne annuelle ?

Il n'est pas acceptable que la contribution du secteur des assurances au fonds de solidarité se limite à 200 millions d'euros. Où en sont les discussions quant à son possible doublement ?

M. Daniel Fasquelle (LR). Les conditions d'accès aux dispositifs que vous avez exposés – recours au chômage partiel, accès aux banques, etc. – sont très inégales d'un département à l'autre. Vous avez dit vouloir éviter les faillites en cascade mais il faut prendre des mesures plus énergiques, par exemple en faveur des commerces de centre-ville.

J'ai trois propositions à vous faire : plutôt que de reporter les charges fiscales et sociales, les annuler pour la période du confinement ; que le fonds de solidarité assume l'ensemble des frais fixes, notamment les loyers, pour toutes les entreprises ayant subi une fermeture administrative ; troisièmement, que les indépendants bénéficient de l'aide supplémentaire de 2 000 euros, même s'ils n'ont pas de salarié.

Mme Marguerite Deprez-Audebert (MODEM). Les entreprises en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ne sont pas concernées par l'ordonnance du 27 mars 2020 et ne sont donc pas éligibles aux aides proposées par l'État. La Commission européenne les exclut également des dispositifs d'urgence.

Déjà endettées, elles ne peuvent bénéficier des prêts garantis par l'État (PGE), car les banques refusent de les soutenir. Ces entreprises sont malades et ce n'est pas le moment de suspendre leur traitement. Permettre à certaines entreprises d'emprunter à un taux très avantageux et le refuser à celles-ci, c'est introduire une distorsion de concurrence et risquer de les voir sombrer. Ne peut-on imaginer une aide au cas par cas, par exemple une garantie à 100 % ou la suppression des charges patronales pendant plusieurs mois ?

Par ailleurs, comme M. Mickaël Nogal, je trouve très insuffisante la contribution des assurances au fonds de solidarité.

Mme Marie-Noëlle Battistel (Soc.). Il est très important que le Parlement contrôle l'action du Gouvernement en cette période.

Le report des charges et des loyers est important, mais des commerçants rencontrent des difficultés avec les propriétaires des locaux commerciaux, dont certaines grandes chaînes. Cette mesure bienvenue n'est pas suffisante pour les entreprises qui ont perdu toute activité, notamment dans l'hôtellerie-restauration. Une remise totale ou partielle de charges reviendrait moins cher à l'État que la disparition de l'activité et des emplois.

Quel avis portez-vous sur les trois propositions de loi déposées par le groupe Socialistes ? L'une concrétise la volonté affirmée du ministre de l'économie d'interdire aux entreprises ayant reçu une aide de l'État de verser des dividendes. Une autre permet la protection des entreprises rendues vulnérables à la suite de l'effondrement des valeurs boursières, qui pourraient susciter l'appétit d'investisseurs étrangers. La troisième renforce les engagements des assurances, en prévoyant une contribution de 500 millions d'euros.

Enfin, les créateurs d'entreprises dont l'activité devait commencer au 1^{er} avril se trouvent sans activité et n'ont plus droit au chômage. Quelles solutions ont-ils ?

M. Thierry Benoit (UAI). L'avis dominant en Bretagne est que les mesures en réaction à la crise sanitaire vont dans le bon sens : il faut poursuivre.

L'Union européenne a assoupli les règles de droit de la concurrence sur le soutien aux entreprises, notamment le régime *de minimis*. Comment le Gouvernement appliquera-t-il ces mesures facilitant la vie des entreprises ?

Depuis une semaine, la cacophonie règne dans les filières qui commercialisent les produits végétaux et animaux. Les horticulteurs et pépiniéristes qui vendent des aliments pour animaux peuvent-ils aussi vendre des plants ? Dans les grandes surfaces, tous les produits sont disponibles, des tondeuses aux sèche-cheveux et produits alimentaires. Une clarification est nécessaire pour assurer l'équité.

Nous avons abordé la situation de la filière volaille avec le groupe de travail sectoriel dirigé par M. Stéphane Travert. Les naisseurs, qui approvisionnent les jardineries et animaleries, devront abattre les animaux s'ils ne peuvent les commercialiser.

S'agissant la couverture des pertes d'exploitation, les outils pour passer la crise sont bons, mais il faudra en prévoir d'autres pour la reprise de l'activité des commerçants, artisans et des professions libérales.

Mme Sylvia Pinel (Libertés et Territoires). Je salue à mon tour les mesures d'urgence et l'engagement du Gouvernement auprès des élus, locaux et nationaux.

Vous avez adapté certains dispositifs aux besoins des entreprises, prévoyez-vous d'autres évolutions ? Comment remédier aux disparités entre régions ?

La mise en place des PGE est difficile, comment mobiliser les réseaux bancaires pour mettre fin à certaines pratiques abusives ? Qu'est-il prévu pour les remboursements de crédits en sortie de crise ? Quels seront les délais de versement du fonds de solidarité ? Plusieurs très petites entreprises (TPE) s'inquiètent. Prendre en référence mars 2019 n'est pas adapté à certaines activités, ainsi l'artisanat de production serait favorisé si le résultat de référence était lissé sur un trimestre, ou sur l'année écoulée.

Les assurances ont annoncé contribuer à hauteur de 200 millions d'euros au fonds de solidarité, ce chiffre va-t-il évoluer ?

La production de masques a été relancée, quand seront-ils à disposition, et quels secteurs d'activité en bénéficieront ?

Travaillez-vous avec les régions au plan de relance que vous avez évoqué ? Quelles en seront les grandes lignes ?

M. François Ruffin (LFI). Le *Courrier Picard* annonce aujourd'hui que le dépistage a commencé au laboratoire d'Abbeville, en attendant que les pouvoirs publics décident d'une montée en puissance que nous attendons toujours, alors que la crise s'est déclarée il y a plus d'un mois et que le déconfinement ne se fera pas sans les tests et les masques.

D'anciennes salariées du textile qui produisent des masques à domicile m'ont contacté afin de multiplier de telles initiatives. M. Mourad Rabhi, secrétaire général de la fédération textile de la CGT, m'a appris que Bercy n'avait pas contacté les syndicats pour leur permettre de participer à cette économie de guerre.

Dans le secteur du médicament, M. Jean-Louis Peyren, de la CGT Sanofi, indique que les productions de ce leader européen en chimie fine n'ont pas été modifiées alors qu'il serait possible de produire des hypnotiques, du curare, et des opiacées en plus grande quantité pour échapper à la pénurie redoutée. L'entreprise attend que l'État lui indique quelles molécules produire. La priorité devrait aller vers ces secteurs, plutôt que de faire travailler les salariés de l'industrie automobile ou aéronautique.

Le pacte productif et de souveraineté dont vous avez parlé entraînera des changements en termes de reconquête industrielle. Vous avez déclaré aux salariés de Luxfer, dont l'usine qui fabrique des bombonnes d'oxygène pour les hôpitaux ou les pompiers est menacée de fermeture, que les actionnaires sont comme les enfants : quand ils ont décidé de casser un jouet, on ne peut pas les en empêcher... Comment mettez-vous un terme à la toute-puissance des actionnaires lorsqu'ils décident de délocaliser des usines ?

Comment tempérer la concurrence, la compétitivité et le libre-échange inscrits dans tous les traités européens et tous les accords avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ? Le Gouvernement est-il prêt, au nom de la souveraineté, à revenir sur certains traités ? Ou pensez-vous que la relocalisation se fera par le seul effet de la main invisible ?

M. Sébastien Jumel (GDR). Il aurait été nécessaire de déterminer de manière plus coercitive les secteurs prioritaires pour lutter contre la crise sanitaire, pour mieux protéger les autres. Tel n'a pas été votre choix, et les petites mains, les cols bleus des usines ont été envoyés au front. Il ne faudra pas l'oublier au moment de discuter pouvoir d'achat.

Je souhaite disposer de votre note introductive, et savoir, région par région, quels appareils productifs nous avons réorientés au service de la lutte sanitaire.

S'agissant des PGE, il est fait état de difficultés d'accès à l'information. Des mesures seront-elles prises pour y répondre et les délais de réponse seront-ils réduits ? La discrimination entre entreprises va-t-elle cesser ? Nous avons déposé une proposition de loi pour y remédier, car nous constatons que l'on ne prête qu'aux riches et non aux entreprises en difficulté. Quel est le nombre précis de demandes de PGE par région, par département, par secteur d'activité, ainsi que le nombre de refus ?

Mme la secrétaire d'État. Nous n'avons pas encore décidé si le mode de calcul de la perte de chiffre d'affaires prise en compte pour bénéficier du fonds de solidarité se fonderait sur le mois d'avril 2019, sur une moyenne mensuelle, ou si le choix serait offert. Nous y travaillons.

Une réunion est en cours entre le Premier ministre et les sociétés d'assurance, nous en aurons les conclusions dans les heures à venir. Certains acteurs ont réduit les primes pour tenir compte d'une moindre sinistralité, notamment la MAIF. Les entreprises qui ne pourraient payer leurs primes ne vont pas perdre leur couverture, et les assurances ont annoncé contribuer à hauteur de 200 millions d'euros au fonds de solidarité. Nous pensons pouvoir aller encore plus loin avec ce secteur.

Le manque de cohérence dans l'application des mesures entre départements s'explique par le temps de rodage de dispositifs qui évoluent de jour en jour. Des foires aux questions sur economie.gouv.fr et travail.gouv.fr fournissent des informations très utiles aux entreprises. Il ne faut pas hésiter à nous informer de la moindre difficulté, c'est ainsi que la ministre du travail est intervenue auprès de ses services pour plus d'homogénéité.

Il est plus difficile d'agir de la sorte avec les réseaux bancaires, qui ne font pas partie de l'administration. Pour les entreprises que la Banque de France avait notées 5+ ou moins au 1^{er} mars, il est prévu que l'octroi du prêt soit quasi-automatique, sans exiger de documents sans pertinence dans ce contexte. Un ajustement des pratiques des banques paraît nécessaire.

Je partage vos inquiétudes pour les commerces de centre-ville, je me suis entretenue avec les fédérations de commerçants. On envisage que l'aide du fonds de solidarité soit portée à 5 000 euros, et que les loyers puissent être annulés.

Les dispositifs régionaux s'adaptent aux tissus locaux, des initiatives intéressantes voient le jour.

L'annulation de toutes les charges pendant le confinement est à l'étude avec les ministres de l'économie et des comptes publics, au cas par cas. Il est plutôt prévu de reporter les charges liées aux factures d'énergie et d'eau, sachant que l'aide de 5 000 euros doit permettre d'y faire face.

Des adaptations sont nécessaires pour aider les entreprises en difficulté à bénéficier du fonds de solidarité en évitant tout soutien abusif. Les mesures législatives seront présentées en conseil des ministres. Nous envisageons de réévaluer l'enveloppe du fonds de solidarité, et les régions se dotent d'instruments adaptés tels que des avances remboursables, que j'aimerais voir se généraliser.

Madame Battistel, les charges et loyers devraient être intégrés dans l'aide prévue par le prochain volet du fonds de solidarité, qui pourrait s'élever à 5 000 euros. Les PGE prévoient déjà qu'une entreprise structurée qui rachèterait ses actions ou verserait des dividendes devrait rembourser le prêt. S'agissant des entreprises vulnérables, dont la valeur boursière a chuté, nous faisons une lecture assez large des textes sur l'investissement étranger en France et nous nous sommes d'ailleurs dotés d'instruments pour entrer au capital d'entreprises qui susciteraient la convoitise d'acteurs mal intentionnés.

Monsieur Benoit, nous attendons la publication du texte définitif de l'Union européenne, mais le relèvement du plafond des aides *de minimis* est une très bonne chose. Je

partage votre analyse sur les filières du vivant, mais je vous renvoie au ministre de l'agriculture.

Pour relancer l'économie, nous aurons besoin de financements pour les fonds de roulement des entreprises qui devront reconstituer les stocks et reprendre les cycles de maintenance. Bpifrance propose déjà un prêt pour cela. Le coût de réactivation de certaines installations industrielles arrêtées est très élevé, et il faudra être très rapides pour effectuer les contrôles nécessaires, sans lesquels il n'est pas question de redémarrer.

Madame Pinel, d'autres dispositifs vont en effet évoluer. Pour résoudre les disparités entre territoires, nous proposons de vous référer aux foires aux questions, qui posent la doctrine. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter pour que nous corrigions les choses : il nous est très difficile de nous adapter à toutes les formes entrepreneuriales.

M. Bruno Le Maire s'entretient très régulièrement avec la fédération bancaire française pour s'assurer de la distribution homogène des PGE. La médiation du crédit accompagne les entreprises.

Le crédit de trésorerie valable douze mois pourra être prolongé cinq ans. Le coût de la garantie progresse.

Pour la réalisation de masques, nous avons mobilisé la filière mode et luxe, ainsi que la filière automobile. La grande distribution va peut-être également investir dans cette production. Les masques chirurgicaux et FFP2 sont destinés aux soignants, quant aux masques textiles alternatifs, toute la liste des fournisseurs sera publiée sur le site de la direction générale des entreprises. Le cahier des charges et les spécifications de ces masques y sont aussi disponibles, afin que les entreprises intéressées puissent en produire. Je veux également citer l'initiative de Résilience, réseau de l'économie sociale et solidaire susceptible de mobiliser des ressources éparses, piloté par M. Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises. Ces masques textiles sont disponibles chez les fabricants, dont vous avez la liste et que vous pouvez appeler directement. Nous ne les destinons pas aux personnels soignants, puisque nous leur réservons des masques spécifiques, les hôpitaux devant traiter d'autres affections que le coronavirus.

Nos capacités de production, de 10 millions d'équivalents masques uniques par jour, nous permettent de couvrir de nombreux besoins, mais la logistique peine à acheminer dans les petites entreprises ces masques produits un peu partout. Les fédérations servent de relais, comme les buralistes ou les boulangers. Nous essayons de trouver une tête de pont de distribution par filière. Une réunion avec des associations d'élus aura lieu dans deux heures. L'énergie, l'eau, les déchets, les régies de service public, le sanitaire, l'agroalimentaire, la logistique, le transport routier, la distribution et les commerces de bouche, constituent nos priorités.

Le plan de relance avec les régions doit être finalisé pour lui insuffler de l'intelligence collective en fonction du scénario économique retenu, le redémarrage de l'économie au mois de mai devant se penser en fonction de celui des chaînes logistiques mondiales hors Schengen après l'été.

S'agissant des tests, je vous renvoie au ministre de la santé, qui a répondu lors des dernières questions au Gouvernement : créer des filières de tests systématiques n'est pas si

simple, compte tenu notamment du contrôle de leur qualité. On manque en outre de certitude quant à l'acquisition de l'immunité.

Santé Publique France, prioritaire, a commandé près de 2 milliards de masques. Lorsqu'elle ne retient pas un importateur, Bercy le met en contact avec des acheteurs en entreprises.

Nous sommes souvent sollicités par des opérateurs disposant de stocks disponibles : nous ne leur répondons pas toujours car ils ne se sont pas tous très sérieux.

Sanofi, pleinement mobilisée, est totalement intégrée dans notre stratégie en matière de médicaments, et son responsable pour la France, M. Olivier Bogillot, est un interlocuteur régulier du ministre de la santé et de moi-même.

Luxfer fabrique des bouteilles d'oxygène en aluminium utilisées notamment lors du transfert de patients – 200 000 sont actuellement disponibles, et nous augmentons notre capacité d'en produire en acier –, mais nos besoins en oxygène sont surtout couverts par le réseau interne aux hôpitaux. Notre besoin pour le transfert de patients est limité et la réactivation de cette production ne permettrait donc pas de répondre à la crise, même si ce site pourrait, avec un repreneur adéquat, se tourner vers l'hydrogène.

Le Gouvernement a choisi de redonner à la France la capacité d'investir massivement dans des secteurs lui assurant un avantage compétitif en innovation, recherche-développement et usine du futur, en maintenant les productions en France ou en Europe et en assurant la bonne cohérence du tissu européen, de façon à raccourcir les chaînes de production qui impliquent jusqu'ici la Chine, qui n'est d'ailleurs désormais plus un pays à bas coût, notamment au regard des salaires des cadres. Nous privilégions dans le secteur du médicament une vision industrielle, avec une politique de prix intégrant la production en France ainsi que la durée d'amortissement des molécules et débouchant sur une médecine de pointe mais peu coûteuse pour les Français. La France dispose dans le secteur pharmaceutique, dans lequel sa part de marché a diminué de moitié entre 2008 et 2018, d'atouts crédibles comme la qualité de la formation et de la recherche, notamment en mathématiques, en biologie et en médecine. Il faut simplement aligner les planètes.

S'agissant de la reprise de l'activité, notre pays est aujourd'hui celui qui, en Europe, est le plus à l'arrêt. Il doit s'organiser conformément aux recommandations sanitaires, notamment en matière d'équipements de protection – pas seulement des masques – et de parcours des salariés sur les sites des entreprises.

Certaines chaînes d'approvisionnement doivent continuer à fonctionner pour la collectivité. En outre, dans certains secteurs, arrêter l'activité peut revenir à casser l'outil de travail, avec un coût très élevé du redémarrage : c'est vrai notamment de l'acier, l'aluminium, le carton d'emballage, la chimie des matériaux. Nous nous employons donc à ce que tous les maillons de la chaîne tiennent.

Comment faire fonctionner les bases de vie de 67 millions de Français sans solliciter outre mesure les ressources extérieures, la logistique tant européenne que mondiale étant fortement touchée ?

Faut-il, Monsieur Jumel, être plus coercitif pour déterminer les secteurs les plus essentiels et quid des petites mains ? Dans les banques, les cadres se trouvent souvent en

première ligne. Nous sommes nombreux à nous rendre au travail tous les jours parce que nous l'estimons indispensable : halte aux caricatures opposant cols-bleus et cols-blancs, à qui la sécurité et la discipline s'appliquent également.

Je ne saurais vous donner un diagnostic productif détaillé région par région. Dans l'industrie, la production est assez paradoxalement la plus forte dans le Grand Est et dans le grand Ouest, et se trouve assez ralentie en Île-de-France, en Occitanie et dans le Sud, l'outre-mer étant assez perturbé. Certaines filières sont à l'arrêt, d'autres reprennent lentement.

Nous travaillons aux mesures techniques permettant de réduire les délais en matière de PGE. Les entreprises les mieux notées, qui représentent une grosse part des demandes, pourraient bénéficier d'une quasi-automaticité. Je dispose d'éléments sur la taille des entreprises et les secteurs concernés.

Par région et par département, l'encours de ces prêts représente 1,4 milliard d'euros en Île-de-France, 800 millions en Nouvelle-Aquitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie, plus de 600 millions dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France, 425 millions en Provence-Alpes-Côte d'Azur, moins dans les autres régions.

Comment luttons-nous contre la discrimination des entreprises ? Notamment par la médiation. Des lois prohibent en outre le soutien abusif : il est interdit d'accorder un PGE à une entreprise en situation de sauvegarde. Cette difficulté doit être levée dans un cadre européen élargi.

M. le président Roland Lescure. Afin d'être informée en direct, la commission vous demandera, Madame la ministre, un tableau de bord très simple de suivi par région des principales mesures du plan d'urgence économique en cours d'élaboration, puisque tant Bpifrance que vos services suivent ces prêts garantis.

Mme Stéphanie Do. Les professionnels de santé libéraux ont fait le constat amer que la TVA applicable aux masques et au gel hydroalcoolique, qu'ils ne peuvent en outre récupérer, est de 20 %. Est-il envisageable de minorer ce taux à 9,1 % ?

M. Vincent Rolland. Quelle est la stratégie du Gouvernement à l'égard du transport aérien, l'un des secteurs les plus touchés par la crise, et plus particulièrement d'Air France, de Corsair et d'Air Caraïbes ?

M. Antoine Herth. La grande distribution impose à l'égard de produits saisonniers, comme les chocolats de Pâques, des promotions non prévues contractuellement. Contrôlerez-vous de telles pratiques commerciales, contrevenant à la loi EGALIM ?

M. Max Mathiasin. Le tissu économique ultramarin est composé à 90 % de PME et de TPE, qui bénéficient peu des mesures gouvernementales. Une commission spécifique pourrait-elle examiner leur situation afin qu'elles participent au redémarrage ?

M. Alain Bruneel. Dans ma circonscription, 3 000 salariés font quotidiennement tourner un site d'Amazon, entreprise non essentielle, mettant ainsi leur santé et celle de leurs proches en danger. Malgré une mise en demeure de l'inspection du travail, l'entreprise tarde à prendre des mesures de sécurité sanitaire. Pour protéger les salariés, le Gouvernement exigera-t-il sa fermeture pendant la crise ?

M. Stéphane Travert. En surproduction en raison de la saisonnalité, la filière laitière souhaite le maintien de la collecte et le respect de la rémunération des éleveurs, conformément à la loi EGALIM. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) peut-elle vérifier qui achète sur le marché *spot* du lait, ce qui la fragilise ?

M. Julien Dive. Alors que certains produisent du gel hydroalcoolique qu'ils mettent gracieusement à disposition des agences régionales de santé (ARS), les producteurs de sucre d'éthanol voient arriver sur le marché des stocks des États-Unis et du Brésil. L'application des clauses de sauvegarde permettant de restreindre les importations en cas de fort déséquilibre du marché est-elle envisageable ? Les producteurs indépendants pourraient-ils en outre bénéficier des aides régionales ?

Mme Delphine Batho. Connaît-on la capacité de production allemande de masques et de tests ? Des collaborations entre nos industries sont-elles possibles ?

Avant d'investir dans la relocalisation de la production, il faut porter un coup d'arrêt aux délocalisations : l'État envisage-t-il de bloquer les onze nouveaux projets de plateforme d'Amazon ?

La filière aéronautique, première en termes de coefficient multiplicateur pour son impact sur l'ensemble de l'économie française, ne redémarrera pas dans sa forme antérieure : une réflexion est-elle menée sur la reconversion de cette filière industrielle, la ?

Mme Graziella Melchior. La filière BTP a redémarré tardivement, une fois élaborée sa charte des bonnes pratiques. Cette dernière impose une organisation gourmande en personnel qualifié et en temps de travail. Qui prendra en charge les surcoûts induits ?

Mme Anne-Laurence Petel. À Aix-en-Provence, les commerçants du centre-ville doivent acquitter des loyers extrêmement élevés, pouvant aller jusqu'à 35 000 euros par mois pour un restaurateur. Quelles dispositions proposez-vous pour les aider, grâce notamment au fonds de solidarité ? Envisagez-vous un plafonnement des baux commerciaux pour la sortie de crise ?

Dans le BTP, certains grands groupes ont émis des préconisations beaucoup plus restrictives que celles du guide édité par la filière et exigent des mesures sanitaires plus drastiques. Cela bloque certains sous-traitants, dont les chantiers sont à l'arrêt. Où en sont vos discussions avec les représentants de la profession ?

M. Jean-Pierre Vigier. Les petits commerçants non franchisés et qui commercialisent des collections de mode subissent la triple peine : ils sont fermés et n'ont donc aucune recette ; leurs stocks, déjà payés, vont leur rester sur les bras ; enfin, sans trésorerie, ils seront dans l'incapacité d'acquérir les futures collections, ce qui pénalisera aussi les fournisseurs. Ne serait-il pas possible d'instaurer un système de dépôt-vente, dans lequel les fournisseurs reprendraient les stocks invendus pour les écouler par d'autres circuits ?

Mme Anne-France Brunet. Les horticulteurs et les pépiniéristes, qui réalisent 60 % de leur chiffre d'affaires entre avril et juin, ont interdiction de vendre des plantes ornementales, à moins de les livrer à domicile. En outre, ils subissent la concurrence déloyale de la grande distribution, qui continue à vendre des plantes en rayon. À cette distorsion de concurrence s'ajoute la décision gouvernementale de considérer les plants potagers comme

des produits de première nécessité, donc d'autoriser les jardinerie à commercialiser la totalité de leurs produits. Les horticulteurs et les pépiniéristes détaillants, qui produisent des plants potagers et des plants aromatiques ou fruitiers, pourraient-ils ouvrir leurs exploitations sans avoir nécessairement recours au *drive* ?

Mme Marie Lebec. De nombreux petits importateurs parviennent à se fournir en masques. Pour raccourcir les procédures, la gestion administrative de ces importations ne pourrait-elle pas relever des préfets et des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) plutôt que du ministère ? A-t-on des chances d'aboutir à des chaînes de production d'équipements sanitaires coordonnées et réactives au niveau de l'Union européenne ?

M. Éric Pauget. Il faudra plus de deux ans aux professionnels de l'industrie touristique pour rebondir après la crise et près d'un tiers des TPE risquent de disparaître. Les mesures gouvernementales vont dans le bon sens mais ne sont pas suffisantes. Seriez-vous favorable à une exonération totale des charges sociales et fiscales pour ces petites entreprises ? Pourrait-on envisager, pour les restaurants de plage, très nombreux sur le littoral azuréen, une exonération exceptionnelle de la redevance domaniale ?

Mme Olivia Grégoire. Les bailleurs privés ont été plutôt réactifs en matière de report des loyers des petits fonds de commerce. Globalement, le report des prêts et des intérêts des locataires s'est effectué sans difficulté. En revanche, les petits propriétaires de fonds de commerce, qui sont souvent des retraités pour qui la location constitue un complément de retraite, peinent à obtenir des banques un report des intérêts de leurs prêts immobiliers : que pouvez-vous faire ? Envisagez-vous d'ouvrir aux retraités qui ont encore une activité de gérance non salariée le bénéfice du fonds de solidarité ?

Dans la perspective du déconfinement, vous appuyerez-vous sur les chambres consulaires et les réseaux d'entreprises pour organiser la distribution de masques aux salariés ?

Mme la secrétaire d'État. Si le Gouvernement a pris des mesures concernant la TVA sur les dons et les importations de matières premières à destination des entreprises s'étant converties à la production de matériel sanitaire, rien n'a encore été décidé au sujet de la récupération de la TVA sur le gel hydroalcoolique et les masques par les professions médicales et paramédicales libérales. Nous étudierons la question.

Air France fait partie des entreprises qui sont regardées de très près par la puissance publique, notamment s'agissant de sa trésorerie. Plus globalement, l'aéronautique va se trouver en sortie de crise dans une situation critique, parce que les principaux acheteurs d'avion seront financièrement affaiblis, et parce que le redémarrage de l'aviation commerciale risque d'être tardif, compte tenu du souci de contrôler la circulation du virus. C'est pourquoi j'incite les acteurs à se projeter dans l'avenir et à examiner les possibilités de diversification, dans une perspective qui englobe à la fois, en termes de technologie et d'investissement, les impératifs immédiats liés à la crise sanitaire et les enjeux de la transition énergétique.

Les pratiques commerciales continuent à être contrôlées, et les promotions sur les produits de Pâques ne peuvent sortir du cadre d'EGALIM. Nous tiendrons compte cependant de la chute massive des achats dont vont pâtir les industriels et les artisans chocolatiers.

Composé de TPE indépendantes, le tissu économique outre-mer implique des solutions adaptées. Il est indispensable d'octroyer à ces territoires une large autonomie dans la gestion de la crise au quotidien.

Nous sommes soucieux du respect des mesures barrières dans les entreprises, y compris chez Amazon, où l'inspection du travail opère des contrôles. Nous suivons les protocoles. Il n'est pas acceptable que les salariés – notamment les livreurs – ne soient pas dûment protégés, grâce à des équipements adéquats si la distanciation sociale n'est pas respectée. Je remarque toutefois qu'Amazon contribue au maintien de l'activité économique.

Nous n'avons pas eu de remontées directes au sujet de l'achat de lait sur le marché *spot*. C'est à M. Didier Guillaume qu'il convient d'en référer.

Nous étudions les difficultés rencontrées par certaines entreprises de la filière sucre à cause des clauses de sauvegarde.

Je note la question de M. Julien Dive sur l'éligibilité des travailleurs indépendants aux aides régionales.

La France et l'Allemagne travaillent ensemble de façon très fluide sur les stratégies industrielles en matière de fabrication de masques et de tests. Nous nous inspirons également de ce qui se fait ailleurs. Les ministères de la santé et de la recherche se sont emparés de la question de la qualification des tests sérologiques les plus prometteurs. Une entreprise bretonne semble offrir une solution présentant un grand intérêt.

Quant aux tests PCR qui permettent de diagnostiquer la maladie, le ministère de la santé a fait en sorte que les laboratoires de recherche comme les laboratoires en santé animale puissent être mobilisés de manière à accroître au maximum nos capacités de dépistage.

La question relative à l'implantation des plateformes d'Amazon relève du ministère de la cohésion des territoires. La direction générale des entreprises (DGE) n'a aucun projet à l'étude.

Les responsables de la construction chez Bouygues et Vinci m'ont assuré qu'ils se chargeront d'équiper en protections tous les professionnels qui interviennent sur les chantiers. L'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a par ailleurs publié un guide sanitaire validé par les ministères de la santé et du travail. C'est avec le donneur d'ordre que devront s'effectuer les négociations pour le partage des surcoûts.

Notre objectif est de présenter notre dispositif d'aide aux loyers pour les TPE lors du prochain conseil des ministres. Nous n'avons pas exploré la piste de l'encadrement des baux commerciaux car il serait présomptueux d'anticiper ce que sera la situation du commerce à la fin du confinement : les consommateurs feront-ils le choix de l'épargne ou de la dépense ? Comment arbitreront-ils entre la vente en magasin ou le commerce en ligne, qui connaît actuellement une chute massive de son chiffre d'affaires ?

En ce qui concerne la protection des salariés du BTP, toute entreprise est libre de prendre, en accord avec les organisations syndicales, les mesures qu'elle estime nécessaires. Les sous-traitants et compagnons travaillant sur les chantiers doivent également être équipés.

La vente en ligne ou le *click and collect* offrent des solutions pour l'écoulement des stocks dans le prêt-à-porter. Cela s'inscrit dans notre volonté de profiter de ce moment pour

accompagner les petites entreprises dans la transformation numérique. Le site de la DGE propose de nombreuses informations.

Les horticulteurs ont le droit de livrer et de pratiquer le *click and collect*, mais il n'est pas prévu qu'ils puissent rouvrir.

Nous ne centralisons pas les importations de masques. Nous proposons simplement un appui aux entreprises en difficulté pour les faire bénéficier de notre travail de préqualification et de nos informations en provenance de Chine. Il n'est donc question ni de centralisation ni d'économie administrée.

Il faudrait vraiment qu'on arrive à une coordination européenne des investissements et de la vision industrielle. Neuf chaînes de valeur stratégiques ont été définies avant la crise, elles restent d'actualité. C'est le moment d'investir dans la R&D et les projets prometteurs.

Le confinement s'accompagne de pertes en capital humain, pour ceux qui cherchaient à travailler ou à se former, mais aussi de pertes de croissance structurelle, des projets étant repoussés.

Une exonération totale de charges sociales et fiscales n'est pas prévue à ce jour pour le tourisme, mais le Président de la République a souligné que ce secteur doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment au moment de la relance. Je note la demande concernant la redevance domaniale. Les entreprises les plus en difficulté peuvent bénéficier d'un dégrèvement d'impôts directs.

Nous n'avons pas travaillé sur la question d'un report des intérêts pour les petits propriétaires. En revanche, nous regardons celle des retraités encore en activité.

Les réseaux consulaires sont associés à la distribution de masques : une expérimentation avec une plateforme en « marque blanche » travaillant avec Cdiscount va commencer à la fin de la semaine.

M. Damien Adam. Avez-vous des remontées sur l'impact du confinement dans l'automobile, en particulier pour les PME ? Une politique contracyclique pourrait être nécessaire. Pouvez-vous nous assurer que le Gouvernement ne prendra dans ce secteur aucune mesure allant à l'encontre de la transition écologique ?

M. Éric Bothorel. Des opportunistes montent des sites internet illicites de vente, notamment de masques. Une disposition de droit européen aurait pu renforcer les pouvoirs des administrations si elle n'était pas bloquée. Que faire pour protéger les consommateurs ?

M. Fabien Di Filippo. Jusqu'à lundi, les indépendants pouvaient cumuler les aides versées par le fonds de solidarité et celles de l'URSSAF. C'est désormais interdit. Quelles sont les raisons de ce changement qui pose des difficultés à certains entrepreneurs ?

Mme Laurence Gayte. La filière vitivinicole demande une prise en charge des salariés de même niveau que dans le cadre du chômage partiel, une exonération de charges sociales pour les exploitants, une année blanche pour les prêts, un élargissement du PGE aux exploitations agricoles en sauvegarde ou en redressement judiciaire, des prêts de trésorerie garantis à taux zéro et des mesures pour la sortie de crise, notamment une aide au stockage.

M. Éric Straumann. S'étant fait virer les 1 500 euros d'aide sur un compte débiteur, un autoentrepreneur n'a pas pu retirer l'argent. Cette aide doit-elle être versée sur un compte professionnel ou peut-on utiliser un compte personnel ?

Mme Michèle Crouzet. De nombreux chefs d'entreprise ont du mal à bénéficier du dispositif d'activité partielle, notamment à obtenir les codes pour effectuer leur déclaration, et les DIRECCTE ne facilitent pas la tâche : elles adressent des questionnaires pour vérifier la réalité des situations. Ne pourrait-on pas allonger le délai de déclaration et faire confiance aux entreprises, en réalisant plus tard les contrôles ?

Mme Christine Hennion. Grâce aux efforts faits, la situation s'améliore pour les masques. Qu'en est-il des blouses et des surblouses ?

Mme Pascale Boyer. Des entreprises du textile qui veulent produire des masques attendent une homologation. Peut-on aller plus vite ? Les entreprises un peu justes avant la crise se voient refuser un PGE par les banques. Elles souffrent d'un manque de confiance.

M. Didier Martin. Les entreprises créées cette année sont un peu démunies. Des mesures particulières sont-elles prévues ?

M. Dino Cinieri. Les entreprises devront encaisser un choc sans précédent. Ne faudrait-il pas annuler des charges fiscales et sociales ? Je crains que les mesures ne soient pas suffisantes pour redonner confiance. Il faudra faire des choix stratégiques, notamment entre le maintien de l'emploi et la sauvegarde de la trésorerie.

M. Dominique Potier. Est-il prévu de renoncer aux dividendes pour les actions détenues par l'État ? Un tiers de confiance serait utile pour l'application des fiches métiers. L'inspection et la médecine du travail sont-elles pleinement mobilisées pour accompagner les entreprises et rassurer ceux qui veulent redémarrer leur activité ? L'insertion par l'activité économique pourra-t-elle jouer un rôle lors du rebond ?

Mme Hugnette Tiegna. Les chefs d'entreprise s'inquiètent de ce qui va se passer pendant la crise mais aussi lors du redémarrage. Des PME et des TPE continuent en particulier à faire l'objet de prélèvements alors qu'elles subissent des retards de paiement. L'État peut-il faire les aider ?

M. José Évrard. Des indépendants ont des difficultés liées à leurs emprunts. Les plans d'épargne retraite ne pouvant être utilisés qu'en cas de faillite ou de mort, peut-on instaurer une dérogation ? La question du prix auquel EDF est obligé d'acheter de l'énergie renouvelable se pose également. Dans les grandes surfaces, qui ne sont pourtant pas aussi affectées que les petits commerces, les primes de 1 000 euros prévues seront-elles versées ? Enfin, à Rungis on facture 150 euros l'admission d'un cercueil et 50 euros la présence de la famille : peut-on y mettre un terme ?

Mme la secrétaire d'État. La situation est très compliquée dans l'automobile. Cela fait partie des questions à suivre de près pour assurer le redémarrage et limiter la casse. Il serait présomptueux de dire que des mesures de sortie de crise sont déjà décidées, mais il n'est pas question de remettre en cause la transition écologique, qui doit plutôt permettre de nous renforcer sur le plan industriel. On pourra néanmoins faire preuve de pragmatisme à court terme.

Il y a une mobilisation contre la fraude. La DGCCRF diffuse de plus en plus d'informations et, pour plus de réactivité, nous avons proposé à MM. Gérard Darmanin et Christophe Castaner de créer une *taskforce* commune.

On peut cumuler des indemnités journalières et une aide versée par le fonds de solidarité dans la limite de 800 euros. Il n'y a pas eu de modification réglementaire.

Pour la vitiviniculture, je vous renvoie vers M. Didier Guillaume, que vous auditionnez la semaine prochaine

Les 1 500 euros d'aide doivent bien être versés sur le compte de l'entreprise.

Nous travaillons sur la rapidité de l'instruction des demandes.

Les filières du textile et de la mode ont été mobilisées pour produire des blouses et des surblouses, autour d'un patronage commun accessible en ligne.

Tout laboratoire privé habilité peut homologuer des masques. La direction générale de l'armement le fait gratuitement, mais il me semble que les entreprises peuvent payer 1 000 euros pour obtenir une homologation.

Les entreprises créées après le 1^{er} février peuvent être aidées pour leurs charges fiscales et sociales et dans le cadre des PGE, mais pas dans celui du fonds de solidarité, car nous n'avons pas, en ce qui les concerne, de référence pour le chiffre d'affaires.

Nous regardons la question de l'annulation des charges sociales et fiscales avec MM. Gérard Darmanin et Bruno Le Maire. Nous y verrons plus clair lors de la sortie de crise, mais ce sera plutôt du cas par cas.

S'agissant des dividendes, l'État applique ses propres recommandations.

Le ministère du travail a demandé à M. Laurent Pietraszewski d'assurer un pilotage des guides sanitaires. Une dizaine sont déjà disponibles et nous en attendons une vingtaine d'autres.

S'agissant de la limite de 100 personnes dans un bâtiment, nous sommes en train de préciser cette règle afin d'éviter des excès dans son interprétation – sinon, nous devrions notamment arrêter de travailler à Bercy...

L'insertion par l'activité économique peut jouer un rôle. Le groupement d'entreprises solidaires et d'insertion Résilience est un des premiers producteurs de masques et de surblouses. Il vaut mieux être en formation ou en activité : sinon, cela pèse sur la dignité et l'employabilité.

Nous avons créé un comité pour les délais de paiement. J'ai demandé à chaque filière de nommer un responsable pour les PME et les ETI et nous travaillons beaucoup sur la médiation. C'est assez efficace.

Nous n'avons pas écarté l'utilisation des plans d'épargne retraite, mais cette question n'est pas encore tranchée.

S'agissant des grandes surfaces, les primes sont versées par l'employeur et non par l'État. Il n'y a donc pas de différence avec les petits commerces.

Votre dernière question, sur Rungis, Monsieur Évrard, relève du ministère de l'intérieur.

M. le président Roland Lescure. Merci infiniment pour vos réponses très complètes et très claires, qui témoignent de la qualité du travail que vous accomplissez.

Mme la secrétaire d'État. Merci à vous. Nous comptons sur votre implication dans les territoires : les entreprises en ont besoin.